REPUBLIQUE FRANCAISE

## **VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille seize, le **9 février 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS:** 

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND,

M

Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX,

VERMOREL.

<u>ABSENTS</u>:

Date de convocation :

32

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Laurent PAULET

3 février 2016

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Date d'affichage :

16 février 2016

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20160209-DELIB160203-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016

## **QUESTION N° 3**

**OBJET** : Affectation des résultats de fonctionnement 2015

**RAPPORTEUR: Nicole PICHARD** 

Question étudiée par la Commission « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 21 janvier 2016.

Il convient en application des instructions M14 et M49 de procéder à l'affectation des résultats 2015, issus des comptes administratifs votés précédemment.

#### RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

L'arrêté des comptes permet de déterminer 3 éléments :

## 1) Le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2014 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

#### 2) Le résultat de clôture 2015 de la section d'investissement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2014 reporté de la section de d'investissement (compte 001).

3) Les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes).

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2015 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20160209-DELIB160203-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016



### COMMUNE DE RIOM

Il est proposé pour chaque budget (principal et annexe) l'affectation qui suit :

## **Budget Principal**

Résultat de fonctionnement cumulé 2015

8 599 510,11

# Besoin de financement 2015 restes à réaliser inclus

5 709 779,78

(Restes à réaliser en dépenses 1 664 748,86 et recettes 591 221,50)

Affectation au compte 1068 (investissement)

5 710 510,11

Reprise au compte 002 (fonctionnement) 2 889 000,00

L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2015, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.

### **Budget Eau**

Dadget Lau	
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	228 917,74
Besoin de financement 2015 restes à réaliser inclus	137 007,04
(Restes à réaliser en dépenses 89 248,47 et 0 en recettes)	
Affectation au compte 1068 (investissement)	137 017,74
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	91 900,00
(	<b>,</b>
Budget Assainissement	
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	_177 776,17
Besoin de financement 2015 restes à réaliser inclus	225 334,20

(Restes à réaliser en dépenses 218 782,66 et 81 545,43 en recettes)

Affectation au compte 1068 (investissement)
Reprise au compte 002 (fonctionnement)

177 776,17 0,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

Le Maire, Président de Riom Communauté,

sign<sup>é</sup>

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20160209-DELIB160203-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016

